



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

**OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 29**

**Date convocation : 03/04/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Par délibération 021/2026, il a été rappelé les règles de composition de la CAO :

- L'autorité habilité à signer les marchés publics, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que 5 membres suppléants.

Conformément aux modalités définies par la délibération 021/2026, une liste a été déposée dans les délais indiqués, constituée à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avant le 01 avril 12h.

La liste suivante a été déposée :

Titulaires : Xavier FELIX, Liliane BLAISE, Max DURMARQUE, Nathalie HERAUD, Mylène DELEGLISE

Suppléants : Luc FERJULE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Karim MOYENIN-OUARDI, François GONDELMANN.

Il est précisé que les suppléants ont vocation à remplacer temporairement les membres titulaires de la CAO. En cas d'absence d'un des membres titulaires de la CAO, il est fait appel à l'un des membres suppléants élus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Un membre de la CAO définitivement empêché est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste dans l'ordre de la liste, qui est alors titularisé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des votants**

**1°) DECIDE** de ne pas procéder au vote à scrutin secret

**2°) ELIT** comme membres titulaires de la CAO Xavier FELIX, Liliane BLAISE, Max DURMARQUE, Nathalie HERAUD, Mylène DELEGLISE et comme membres suppléants Luc FERJULE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Karim MOYENIN-OUARDI, François GONDELMANN

**3°) DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,  
Daniel POMERET**

**Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND**